



FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS

Rue de Genève 17
Case postale 6151
1002 Lausanne
Tél. 021 331 00 90
Fax 021 331 00 91
www.frc.ch

**Direction générale des douanes
Section Véhicules et redevances
sur le trafic routier**
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Lausanne, le 3 septembre 2009

Consultation loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports

Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation relative à l'objet susmentionné et vous prie de trouver ses commentaires ci-dessous.

Commentaires généraux

Après étude du rapport explicatif, la FRC estime que l'élargissement de la vente de produits hors taxes aux passagers arrivant de l'étranger est une problématique de consommation somme toute marginale et sans grands enjeux stratégiques. Comme la question centrale n'est pas de se prononcer pour ou contre le principe du hors taxes en lui-même et que le projet n'entraîne pas d'avantages ou d'inconvénients majeurs pour les consommateurs, si ce n'est un éventuel avantage prix à court terme, **la FRC a décidé de ne pas se prononcer formellement sur le projet mis en consultation.** Les points d'analyse suivants sont également entrés en ligne de compte :

- Les propositions faites entraînent une certaine distorsion de la concurrence entre les commerces
- L'extension proposée entraîne un problème d'inégalité de traitement (art. 8 Cst) entre consommateurs des aéroports et consommateurs d'autres lieux d'achat ou d'autres moyens de transport.
- Pour compenser ces effets négatifs, cette extension devrait être justifiée par l'intérêt public pour être admise. Ceci est d'ailleurs souligné par l'Administration fédérales des douanes dans son rapport explicatif (p. 3). Hors, l'intérêt public ne paraît pas évident.
- La FRC relève un souci d'incompatibilité avec les dispositions européennes en vigueur en la matière. De plus, cette proposition nous semble être contraire à la tendance générale visant la suppression de ce type de commerces au sein de l'Union Européenne.

Bien qu'elle ne soutienne ou ne rejette pas formellement le projet mis en consultation, la FRC souhaite saisir l'occasion de cette réponse pour exprimer son scepticisme quant aux attentes de cette extension en matière de retombées financières et de leur utilisation :

- Les arguments des recettes supplémentaires pour les exploitants, les aéroports et les cantons, de même que l'aspect attrait touristique et les potentiels postes de travail supplémentaires nous paraissent très virtuels.
- Selon le rapport explicatif, les rentrées estimées à 50-60 millions doivent servir notamment à améliorer les infrastructures aéroportuaires, à maintenir les taxes aéronautiques aussi basses que possible ou encore à investir dans des mesures anti-bruit. Les rentrées financières escomptées nous paraissent insuffisantes à garantir tous les investissements «promis», soit disant à l'avantage des consommateurs.
- Une certaine contradiction nous apparaît dans cette proposition d'élargissement en ce qui concerne la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme. Les détaxes principales concernent le tabac et l'alcool qui ont la particularité d'être soumis à des taxes de dissuasion visant à lutter contre une consommation abusive et dont les revenus sont affectés à des tâches d'intérêt général (AVS, prévention...). Pourquoi, dans ce cas, le voyageur et le vendeur en seraient-ils dispensés ?
- Enfin, du point de vue de l'intérêt « prix » du consommateur, reste à savoir quelle est effectivement la différence de prix pratiquée entre les boutiques hors taxes et les commerces standards. En effet, les principaux bénéficiaires de la détaxe pourraient être les entreprises de commerce hors taxes elles-mêmes (qui sont en situation de monopole) et non les consommateurs. Etant donné la cherté des emplacements commerciaux dans les aéroports, les bénéfices du hors taxes pourraient être finalement mangés par les frais fixes et ne pas être répercutés sur les prix finaux payés par les consommateurs. A cet effet, un travail de comparaison des prix entre commerces hors taxes et commerces se situant hors des aéroports aurait été une donnée utile à l'analyse du dossier et à la prise de position.

Nous espérons que nos commentaires retiendront toute votre attention et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande des consommateurs

Mathieu Fleury
Secrétaire général

Nadia Thiongane
Economiste